

L'an deux mille dix-neuf, le 26 mars à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de Deneuille-Les-Mines, légalement convoqués en session ordinaire (convocation du 11 mars adressée individuellement à chaque conseiller, se sont réunis au lieu habituel de leur séance, sous la présidence de M. SOARES Francisco, Maire.

Etaient présents : Francisco SOARES, QUICHON Didier, Sylviane CHICOIS, Marie-Hélène MAZIARSKI, Josiane AUDINAT, Christel CIFUENTES, Chantal MATHIEU, Sébastien JACQUET, Éric LAGOUTTE,

Excusés : PETIT Jean-Philippe,

Absents :

Marie-Hélène MAZIARSKI est élue secrétaire.

Après lecture du procès-verbal de la précédente réunion, approbation et signature par les membres présents, Monsieur le Maire aborde l'ordre du jour.

n°08/2019 : Réfection salle des fêtes – étude devis

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que l'entreprise de maçonnerie LINDRON, retenue en 2018 pour la réfection de la salle des fêtes ne pourra pas assurer les travaux pour cessation d'activité. Ainsi, il est nécessaire de procéder à nouveau au choix d'une nouvelle entreprise de maçonnerie.

Considérant la délibération n° 59/2018 concernant la réfection de la salle des fêtes,

Considérant la consultation d'entreprise engagée.

Considérant les devis reçus,

Après en avoir délibéré, les membres du conseil, à l'unanimité, décident :

- de retenir les devis de DA SILVA Frédéric d'un montant de 9.930,00 € HT
- d'inscrire cette dépense au Budget primitif Commune 2019 en section d'investissement au programme « Réfection de la salle des fêtes »
- de charger le Maire à solliciter les demandes de subventions auprès du département dans le cadre du soutien aux travaux sur le bâti ainsi qu'auprès de la Communauté de Communes dans le cadre du fond de concours et de signer tous les documents à venir.

n°09/2019 : SDISS – travaux d'extension vestiaire féminin

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que le Centre d'Incendie et de Secours de Villefranche d'Allier va entreprendre des travaux ; Ces travaux consiste à des réaménagements intérieurs, sans extension des bâtiments permettant d'agrandir les vestiaires féminins. Le coût estimé des travaux est de 31.200€ HT, soit un coût d'opération de 36.030€ HT et une participation de la commune de Villefranche d'Allier à hauteur de 50% et des autres communes adhérentes qui devront se partager le reste, soit environ 900€ par commune.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil, à l'unanimité, décident de participer à l'extension des vestiaires féminin du SDISS de Villefranche d'Allier pour un montant de 900€.

n°10/2019 : Matériel roulant – Pneus Tracteur – Etude devis

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que les pneus du tracteur doivent être remplacés.

Considérant la consultation des entreprises,

Considérant les devis reçus,

Après en avoir délibéré, les membres du conseil, à l'unanimité, décident de retenir le devis de METROT PERE ET FILS pour un montant de 1.164€ HT.

n°11/2019 – Taux des taxes communales :

Le conseil municipal fixe, à l'unanimité, le taux des taxes à appliquer pour le calcul des impôts communaux :

Taxe d'habitation	25,40 %	Produit attendu : 80.695
Taxe foncier bâti	13,70 %	Produit attendu : 37.346
Taxe foncière non bâti ...	35,28 %	Produit attendu : 26.390

(Le produit attendu, après application de ces taux aux bases d'imposition notifiées pour 2019 est de 144.431 €)

n°12/2019 : Présentation et vote du compte de gestion 2018 - Budget Commune -

Le maire expose aux membres que le compte de gestion est établi par le Percepteur à la clôture de l'exercice.

Après l'avoir visé, il certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis en même temps que le compte administratif.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion de l'exercice 2018 dressé par Mme AMZIANE, Percepteur à MONTMARAUULT, laissant apparaître les résultats suivants :

	<u>résultats de l'exercice 2018</u>	<u>résultats de clôture 2018</u>
Section d'investissement:	-8.203,04	- 37.527,97
Section de Fonctionnement :	81.790,05	187.352,79

n°13/2019 – Présentation et vote du compte administratif 2018- Budget Commune

Réunis sous la présidence de MAZIARSKI Marie-Hélène élue Présidente de séance en application de l'article L.2121-14 du code général des collectivités territoriales,

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par SOARES Francisco, Maire, qui s'est retiré au moment du vote,

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives dudit exercice

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- 1- donne acte à M. le Président de la présentation faite du compte administratif ;**
- 2- constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;**
- 3- reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;**
- 4- arrête les résultats tels que définis dans le compte administratif**

Investissement

Dépenses	Prévus :	128.715,00
	Réalisé :	98.661,27
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévus :	128.715,00
	Réalisé :	90.458,23
	Reste à réaliser :	0,00

Fonctionnement

Dépenses	Prévus :	400.403,00
	Réalisé :	262.500,01
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévus :	400.403,00
	Réalisé :	344.290,06
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	-37.527,97
Fonctionnement :	187.352,79
Résultat global :	149.824,82

n°14/2019 : Affectation des résultats 2018 – budget commune :

Le Conseil Municipal de la Commune de Deneuille-Les-Mines, réuni sous la Présidence de M. SOARES Francisco, Maire.

*Après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2018, ce jour
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018,*

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2018

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	81.790,05
- un excédent reporté de :	105.562,74
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	187.352,79
- un déficit d'investissement de :	37.527,97
- un déficit des restes à réaliser de :	0,00
Soit un besoin de financement de :	37.527,97

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2018 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2018 : EXCÉDENT	187.352,79
Affectation complémentaire en réserve (1068)	37.527,97
Résultat reporté en fonctionnement (002)	149.824,82
Résultat d'investissement reporté (001) : DEFICIT	37.527,97

n°15/2019 – Vote du budget primitif 2019 - Commune

Considérant les articles L.2312-1 à L.2312-4 du code général des Collectivités Territoriales,

Après étude du budget primitif général 2019 présenté

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le document présenté qui s'équilibre ainsi :

Section d'exploitation	Recettes / Dépenses : 454.000
Section d'investissement	Recettes / Dépenses : 92.469

n°16/2019 : Présentation et vote du compte de gestion 2018 - Budget Assainissement –

Le Maire expose aux membres que le compte de gestion est établi par le Percepteur à la clôture de l'exercice.

Après l'avoir visé, il certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis en même temps que le compte administratif.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve, à l'unanimité le compte de

gestion de l'exercice 2018 dressé par Mme AMZIANE, Percepteur à MONTMARAUULT, laissant apparaître les résultats suivants :

	<u>résultats de l'exercice 2018</u>	<u>résultats de clôture 2018</u>
Section d'investissement :	9.942,00	24.052,22
Section de Fonctionnement :	-5.609,40	8.354,64

n°17/2019 – Présentation et vote du compte administratif 2018- Budget Assainissement

Réunis sous la présidence de MAZIARSKI Marie-Hélène élue Présidente de séance en application de l'article L.2121-14 du code général des collectivités territoriales, Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par M. SOARES Francisco, Maire, qui s'est retiré au moment du vote, Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives dudit exercice

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- 1- donne acte à M. le Président de la présentation faite du compte administratif ;**
- 2- constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;**
- 3- reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;**
- 4- arrête les résultats tels que définis dans le compte administratif**

Investissement

Dépenses	Prévus :	33.886,00
	Réalisé :	3.185,22
	Reste à réaliser :	28.000,00
Recettes	Prévus :	33.886,00
	Réalisé :	27.237,74
	Reste à réaliser :	0,00

Fonctionnement

Dépenses	Prévus :	19.980,00
	Réalisé :	11.385,88
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévus :	19.980,00
	Réalisé :	20.740,52
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	24.052,22
Fonctionnement :	8.354,64
Résultat global :	32.406,86

n°18/2019 : Affectation des résultats 2018 – budget assainissement :

Le Conseil Municipal de la Commune de Deneuille-Les-Mines, réuni sous la Présidence de M. SOARES Francisco, Maire.

Après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2018, ce jour Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2018

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un déficit de fonctionnement de :	5.609,40
- un excédent reporté de :	13.964,04
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	8.354,64

- un excédent d'investissement de :	24.052,22
- un déficit des restes à réaliser de :	28.000,00
Soit un besoin de financement de :	3.947,78

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2018 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2018 : EXCÉDENT	8.354,64
Affectation complémentaire en réserve (1068)	3.947,78
Résultat reporté en fonctionnement (002)	4.406,86
Résultat d'investissement reporté (001) : EXCEDENT	24.052,22

n°19/2019 – Vote du budget primitif 2019 - Assainissement

Considérant les articles L.2312-1 à L.2312-4 du code général des Collectivités Territoriales,

Après étude du budget primitif général 2018 présenté

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le document présenté qui s'équilibre ainsi :

Section d'exploitation	Recettes / Dépenses : 10.165
Section d'investissement	Recettes / Dépenses : 52.058

n°20/2019 : Présentation et vote du compte de gestion 2018 - Budget Lotissement –

Le Maire expose aux membres que le compte de gestion est établi par le Percepteur à la clôture de l'exercice.

Après l'avoir visé, il certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis en même temps que le compte administratif.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve, l'unanimité le compte de gestion de l'exercice 2018 dressé par Mme ANZIAME, Percepteur à MONTMARAULT, laissant apparaître les résultats suivants :

résultats de l'exercice 2018

Section d'investissement:	9.314,73
Section de Fonctionnement :	- 13.360,56

n°21/2019 – Présentation et vote du compte administratif 2018- Budget Lotissement

Réunis sous la présidence de MAZIARSKI Marie-Hélène élue Présidente de séance en application de l'article L.2121-14 du code général des collectivités territoriales,

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par M. SOARES Francisco, Maire, qui s'est retiré au moment du vote,

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives dudit exercice

Le conseil municipal, l'unanimité :

- 1- donne acte à M. le Président de la présentation faite du compte administratif ;**
- 2- constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;**
- 3- reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;**
- 4- arrête les résultats tels que définis dans le compte administratif**

Investissement

Dépenses	Prévus :	9.317,00
	Réalisé :	9.317,00
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévus :	9.317,00
	Réalisé :	9.317,00
	Reste à réaliser :	0,00
<u>Fonctionnement</u>		
Dépenses	Prévus :	22.963,00
	Réalisé :	22.960,56
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévus :	22.963,00
	Réalisé :	22.960,56
	Reste à réaliser :	0,00
<u>Résultat de clôture de l'exercice</u>		
Investissement :		0,00
Fonctionnement :		0,00
Résultat global :		0,00

SEANCE LEVEE A 22H10

08/2019 : Réfection salle des fêtes – étude devis

09/2019 : SDISS – travaux d'extension vestiaire féminin

10/2019 : Matériel roulant – Pneus Tracteur – Etude devis

11/2019 : Taux des taxes communales

12/2019 : Présentation et vote du compte de gestion 2018 - Budget Commune

13/2019 : Présentation et vote du compte administratif 2018- Budget Commune

14/2019 : Affectation des résultats 2018 – budget commune

15/2019 : Vote du budget primitif 2019 - Commune

16/2019 : Présentation et vote du compte de gestion 2018 - Budget Assainissement

17/2019 : Présentation et vote du compte administratif 2018- Budget Assainissement

18/2019 : Affectation des résultats 2018 – budget assainissement

19/2019 : Vote du budget primitif 2019 - Assainissement

20/2019 : Présentation et vote du compte de gestion 2018 - Budget Lotissement

21/2019 : Présentation et vote du compte administratif 2018- Budget Lotissement